

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 162

22 janvier 2008

SOMMAIRE

AG-Solymar S.à r.l.	7738	International Car Exchange	7732
Association Luxembourgeoise d'aide aux Enfants Cardiaques	7771	JuicelInvest (Lux) Holding Company S.à r.l.	7751
Attendo International S.à r.l.	7744	Lipniza Investments S.à r.l.	7775
Augustus International S.à r.l.	7744	Lux-Info-Systems société à responsabilité limitée	7776
Axor Holding	7765	Lys Martagon Property S.A.	7730
Belma S.A.	7767	Marabouta S.A.	7766
Borely Development S.A.	7776	Mayora	7766
Boventi S.A.	7767	Megatrend Communication Group Holding S.A.	7730
Capital Trust S.A.	7761	Megatrend Participations S.A.	7730
Consortium Financier Africain	7759	Molybon-Safeman Holding S.A.	7775
Courage S.A.	7765	Montebello Finances	7732
Cynthia	7766	Morinda S.A.	7771
Daniska	7760	Omnium Africain d'Investissements (O.A.I.)	7749
Deborah	7759	Park Ridge Investments S.à r.l.	7774
Diamond Europe S.A.	7733	Prometheus Immobilière S.à.r.l.	7733
Endwistle Investment S.A.	7767	Ruysdael Global Investment S.A.	7733
eOffice Invest S.A.	7749	SCCL	7774
Euro Harbor Luxembourg S.à r.l.	7734	SGAM AI Equisys Fund	7770
FI Corporate Reinsurance	7740	Taurus Investments	7744
Gestex S.A.	7776	T.C.S. (Traxx Computer Systems)	7759
Gisela	7774	TotalMedia Solutions S.A.	7732
G.S.L. Fiduciaire, S.à r.l.	7742	Violtje Investering	7765
Helfin S.A.	7775	Web Brands S.C.A.	7749
Hillside International S.A.	7746		
Idées Larges S.A.	7740		
Immobilière Actuel Investissements SA	7760		
Insinger de Beaufort (Luxembourg) S.A.	7734		

Megatrend Communication Group Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 26.252.

Megatrend Participations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 30.060.

—
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugement du 11 juillet 1991, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoutes et ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

1. MEGATREND COMMUNICATION GROUP HOLDING S.A, ayant eu son siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse, anciennement inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 26.252

2. MEGATREND PARTICIPATIONS S.A., ayant eu son siège social au 51, rue Albert I^{er}, L-1117 Luxembourg, siège dénoncé le 25 janvier 1991 de ce fait sans siège sociale, anciennement inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30.060

Ces mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Marc Kerschen qui a été remplacé par Madame Christiane Junck et liquidateur Maître Marc Elvinger, avocat demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M^e M. Elvinger

Le liquidateur

Référence de publication: 2008005115/260/27.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07075. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07077. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

(070177268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Lys Martagon Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.052.

In the year two thousand seven, on the twenty-eighth day of November.

Before Us, Maître Paul Decker, civil law notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

ESTATES S.A., with registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg Trade and Companies register at section B under number 106.770,

duly represented by Mr Pierre Lentz, «licencié en sciences économiques», residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

That the said appearing party is the sole shareholder of the company LYS MARTAGON PROPERTY S.A., with registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 129.052, incorporated on June 30, 2007, by a deed of M^e Jean-Joseph Wagner, civil law notary residing in Sanem, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1615 of August 1, 2007.

All this being declared, the appearing party holding one hundred per cent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated here above, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to modify the financial year to be closed on November 30 instead of December 31 and for the first time on November 30, 2007.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder decides to amend the 1st paragraph of article 18 of the Articles of Association, which henceforth will read as follows:

«The business year begins on December 1st of each year and ends on November 30 of the following year.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 850.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

ESTATES S.A., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 106.770,

ici représentée par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est le seul et unique actionnaire de la société LYS MARTAGON PROPERTY S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 129.052, constituée en date du 30 juin 2007 suivant un acte reçu par M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1615 du 1^{er} août 2007.

Tout ceci ayant été déclaré, la comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pour cent (100%) du capital de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de changer la date de clôture de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre et ce pour la première fois le 30 novembre 2007.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 18 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 1^{er} décembre de chaque année et finit le 30 novembre de l'année suivante.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ 850,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Lentz, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, Relation: LAC/2007/38294. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 décembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2008005165/206/81.

(070177059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

ICARE, International Car Exchange, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 50.767.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors d'une réunion du Conseil d'administration de la société tenue en date du 20 août 2007 que:

Le siège social et l'établissement principal de la société est transféré de L-1724 Luxembourg 9A, boulevard Prince Henri à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008005112/317/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL03100. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

TotalMedia Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.318.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors d'une réunion du Conseil d'administration tenue en date du 13 novembre 2007 que:

Le siège social de la société est transféré, avec effet au 1^{er} décembre 2007, de L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008005113/317/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL03101. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Montebello Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 81.805.

—
Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 9 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 1026 du 17 novembre 2001; les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 7 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 416 du 16 avril 2003.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

MONTEBELLO FINANCES, Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2008005237/546/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL07009. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Diamond Europe S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 51.021.

Le siège de la société DIAMOND EUROPE S.A., domiciliée au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 51.021 a été dénoncé par son agent domiciliataire VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A. avec effet au 4 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008005111/1022/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06815. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Prometheus Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, rue Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 64.515.

Suite à une Assemblée Générale Extraordinaire, tenue ce jour, il résulte qu'il a été décidé par l'associé unique:

1. de transférer le siège social à: L-2543 Luxembourg, 30, rue Dernier Sol,
2. d'accepter la démission du Gérant Administratif, Madame Violeta A. Năsărimbă,
3. de reconduire Monsieur Marco A. Becker, comme Gérant Technique, avec le pouvoir d'engager la société avec sa seule et unique signature.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

M. A. Becker

Gérant Technique

Référence de publication: 2008005116/8477/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07621. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Ruysdael Global Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 56.538.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10 août 2007

- Les Actionnaires décident de fixer le siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe avec effet au 10 août 2007 (annulation y consécutive à cette même date de la dénonciation du contrat de domiciliation du 25 janvier 2007);
- Les Actionnaires décident de nommer Monsieur Marc Schintgen, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, Monsieur Ingor Meuleman, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, Monsieur Michal Wittmann, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe et la Société KITZ SA, avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, comme nouveaux Administrateurs de la Société, avec effet au 10 août 2007, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2013;
- Les Actionnaires décident de nommer la Société ALPHA EXPERT S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe comme nouveau Commissaire aux Comptes avec effet au 10 août 2007, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008005110/777/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04808. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Insinger de Beaufort (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 62.234.

En date du 15 novembre 2007, le conseil d'administration a décidé d'accepter:

- la nomination AUDIT & COMPLIANCE S.à r.l., ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, en tant que réviseur externe de la Société pour l'année financière se terminant au 31 décembre 2007.

- la révocation de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1443 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise de la Société pour l'année financière se terminant au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008005126/1012/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07232. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Euro Harbor Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.386.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.832.

In the year two thousand and seven, on the fifth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of EURO HARBOR LUXEMBOURG S.à r.l. (the «Company»), a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and Companies Register under the number B 112.832, incorporated by a notarial deed enacted on 28 October 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 547 of 15 March 2006, amended for the last time by a notarial deed enacted on 11 November 2005 before the undersigned, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1069 of 1st June 2006.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list.

II.- As it appears from the attendance list, the 43,860 (forty-three thousand eight hundred and sixty) shares of EUR 100.- (one hundred Euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Waiving of notice right;

2.- Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 690,000.- (six hundred ninety thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 4,386,000.- (four million three hundred eighty-six thousand Euros) to EUR 5,076,000.- (five million seventy-six thousand Euros) by the issue of 6,900 (six thousand nine hundred) new shares each with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) and subject to a payment of a share premium amounting globally to EUR 2,760,000.- (two million seven hundred sixty thousand Euros) out of which EUR 69,000.- (sixty-nine thousand Euros) shall be allocated to the legal reserve;

3.- Subscription and intervention of the contributor, EC I LIMITED LUXEMBOURG S.C.S., and payment of the new shares of the Company by a contribution in kind by EC I LIMITED LUXEMBOURG S.C.S. consisting of a loan receivable

it holds against the Company in the principal amount of EUR 3,450,000.- (three million four hundred and fifty thousand Euros);

4.- New composition of the shareholding of the Company;

5.- Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such action; and

6.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder of the Company waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 690,000.- (six hundred ninety thousand Euros), so as to raise it from its current amount of EUR 4,386,000.- (four million three hundred eighty-six thousand Euros) to EUR 5,076,000.- (five million seventy-six thousand Euros) by the issue of 6,900 (six thousand nine hundred) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, subject to the payment of a share premium amounting to EUR 2,760,000.- (two million seven hundred sixty thousand Euros), out of which EUR 69,000.- (sixty-nine thousand Euros) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid through a contribution in kind by EC I LIMITED LUX-EMBOURG S.C.S., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Stumper L-2557 Luxembourg (the «Contributor») of the Loan (as defined below).

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the 6,900 (six thousand nine hundred) new shares referred to above by the contribution in kind as hereinafter described.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr Régis Galiotto with professional address at 15, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The Contributor declares to subscribe the 6,900 (six thousand nine hundred) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each (the «New Shares») and to pay them up by the contribution in kind hereafter described.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of a share premium amounting globally to EUR 2,760,000.- (two million seven hundred sixty thousand Euros), out of which EUR 69,000.- (sixty-nine thousand Euros) shall be allocated to the legal reserve (the «Share Premium»).

The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind consisting of a non-interest bearing loan it holds against the Company in the principal amount of EUR 3,450,000.- (three million four hundred fifty thousand Euros) (the «Loan»), which as a result shall be extinguished according to article 1300 of the Luxembourg civil Code.

Description of the contribution

The contribution made by the Contributor, in exchange of the issuance of the New Shares, consists of the Loan held by the Contributor against the Company.

The total value of the contribution in kind made by the Contributor to the Company, which amounts to EUR 3,450,000.- (three million four hundred fifty thousand Euros) is allocated to the share capital for an amount of EUR 690,000.- (six hundred ninety thousand Euros) and the balance of EUR 2,760,000.- (two million seven hundred sixty thousand Euros) to a share premium account out of which EUR 69,000.- (sixty-nine thousand Euros) shall be allocated to the legal reserve.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is EUR 3,450,000.- (three million four hundred fifty thousand Euros). Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 5 December 2007, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

Manager's intervention

Thereupon intervene Mr Jeffrey Paul Cheney, Mrs Yannick Poos and Mr. Dominique Robyns, here represented by Mr Regis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal that will remain hereafter annexed; acting in their capacity as managers of the Company, require the notary to act what follows:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirms the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

EC I LIMITED LUXEMBOURG S.C.S.: 50,760 (fifty thousand seven hundred sixty) shares.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 6 of the Company's articles of association to read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is fixed at EUR 5,076,000.- (five million seventy-six thousand Euros) represented by 50,760 (fifty thousand seven hundred sixty) shares -with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each.»

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about 38,300.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de EURO HARBOR LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 112.832, constituée par acte notarié le 28 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 547 le 15 mars 2006, modifiée pour la dernière fois par acte notarié le 11 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1069 le 1^{er} juin 2006.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique de la Société présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont reportés sur la liste de présence.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 43.860 (quarante-trois mille huit cent soixante) parts sociales de 100,- EUR (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'associé unique déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 690.000,- EUR (six cent quatre-vingt-dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de 4.386.000,- EUR (quatre millions trois cent quatre vingt six mille euros) à 5.076.000,- EUR (cinq millions soixante-seize mille euros) par l'émission de 6.900 (six mille neuf cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, sujet au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 2.760.000,- EUR (deux millions sept cent soixante mille euros) dont 69.000,- EUR (soixante-neuf mille euros) seront allouées à la réserve légale;

3. Souscription et intervention de l'apporteur, EC I LIMITED LUXEMBOURG S.C.S., et paiement des nouvelles parts sociales de la Société par un apport en nature par EC I LIMITED LUXEMBOURG S.C.S. consistant en une créance qu'elle détient à l'encontre de la Société d'un montant en principal de 3.450.000,- EUR (trois millions quatre cent cinquante mille euros);

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter une telle action; et
6. Divers.

Ces faits exposés et approuvés par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique de la Société renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 690.000,- EUR (six cent quatre vingt-dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de 4.386.000,- EUR (quatre millions trois cent quatre vingt-six mille euros) à 5.076.000,- EUR (cinq millions soixante seize mille euros) par l'émission de 6.900 (six mille neuf cents) nouvelles parts sociales chacune d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros), sujet au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 2.760.000,- EUR (deux millions sept cent soixante mille euros) dont 69.000,- EUR (soixante-neuf mille euros) seront allouées à la réserve légale, le tout étant payé par un apport en nature effectué par EC I LIMITED LUXEMBOURG S.C.S., une société constituée sous les lois Luxembourgeoises, ayant son siège social sis 7, rue Stumper L-2557 Luxembourg (l'«Apporteur») de la Créance (telle que définie ci-dessous).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des 6.900 (six mille neuf cents) nouvelles parts sociales citées ci-dessus par l'apport en nature décrit ci-après.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Apporteur, représenté à l'acte par M. Régis Galiotto, demeurant au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Apporteur déclare souscrire aux 6.900 (six mille neuf cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») et de les payer par un apport en nature décrit ci-après.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujet au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 2.760.000,- EUR (deux millions sept cent soixante mille euros), dont 69.000,- EUR (soixante-neuf mille euros) seront alloués à la réserve légale (la «Prime d'Emission»).

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été intégralement payées par l'Apporteur au moyen d'un apport en nature consistant en une créance sans intérêt qu'il détient à l'encontre de la Société d'un montant en principal de 3.450.000,- EUR (trois millions quatre cent cinquante mille euros) (la «Créance»), qui sera par conséquent éteinte conformément à l'article 1.300 du Code civil Luxembourgeois.

Description de l'apport

L'apport fait par l'Apporteur, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales est composé de la Créance, détenue par l'Apporteur à l'encontre de la Société.

La valeur totale de l'apport en nature effectué par l'Apporteur à la Société, qui s'élève à 3.450.000,- EUR (trois millions quatre cent cinquante mille euros) est alloué au capital social pour un montant de 690.000,- EUR (six cent quatre-vingt-dix mille euros) et le solde de 2.760.000,- EUR (deux millions sept cent soixante mille euros) est alloué à un compte de prime d'émission dont 69.000,- EUR (soixante-neuf mille euros) seront alloués à la réserve légale.

Evaluation

La valeur nette de l'apport en nature s'élève à un montant de 3.450.000,- EUR (trois millions quatre cent cinquante mille euros). Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 5 décembre 2007, laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Intervient alors M. Jeffrey Paul Cheney, Mme Yannick Poos et M. Dominique Robyns, représenté par M. Régis Galiotto, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée qui restera annexée à cet acte;

agissant en leur qualité de gérants de la Société, demandent au notaire d'acter ce qui suit:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leurs responsabilités, juridiquement engagés en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, acceptent expressément la description de l'apport, son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport ayant été totalement réalisé, l'actionnariat de la Société est à présent composé de:

- EC I LIMITED LUXEMBOURG S.C.S.: 50.760 (cinquante mille sept cent soixante) parts sociales.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions ci-dessus, et l'apport ayant été pleinement réalisé, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** le capital social est fixé à 5.076.000,- EUR (cinq millions soixante-seize mille euros) représenté par 50.760 (cinquante mille sept cent soixante) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ 38.300,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Gibert, R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, LAC/2007/39690. — Reçu 34.500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008005172/211/222.

(070177285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

AG-Solymar S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 4, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 134.591.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Laurent Gérard Schmitt, agent immobilier, demeurant à F-57220 Boulay, 20b, rue de Sarrelouis.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de services, l'exploitation d'une agence immobilière comportant entre autre la promotion dans le domaine immobilier ainsi que la fonction d'administrateur de biens-syndic de copropriété. Elle a plus particulièrement pour objet l'acquisition, la vente, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour le compte de tiers et plus généralement toutes les opérations quelconques qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant une modification essentielle de celui-ci.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de AG-SOLYMAR S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune et se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Art. 7. Les cent parts sociales (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2007.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ huit cent soixante-dix euros (EUR 870,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:
Monsieur Laurent Gérard Schmitt, prèdit.
- 2- La société est gérée par l'associé-gérant unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.
- 3.- Le siège social est établi à L-4030 Esch-sur-Alzette, 4, rue Zénon Bernard.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Schmitt, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2007, Relation: EAC/ 2007/15054. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2008005195/203/86.

(070177297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Idées Larges S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 42.495.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 19 novembre 2007

L'assemblée générale a unanimement pris les résolutions suivantes:

- transfert du siège social au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- acceptation de la démission de Monsieur Charles Kaufhold, de Madame Christine Louis-Haberer et de la société DIVERSITE INDUSTRIES S.A., de leur poste d'administrateur;
- acceptation de la démission de Monsieur Jean-Jacques Scherer de son poste de commissaire aux comptes;
- acceptation de la nomination de trois nouveaux administrateurs, soit Monsieur Marc Schintgen, la société KITZ S.A. et Monsieur Michal Wittmann, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012 (adresse des 3 administrateurs: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe);
- acceptation de la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes, ALPHA EXPERT S.A., jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012 (avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe).

Ces résolutions prennent effet au 19 novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008005107/777/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00873. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

FI Corporate Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 27.912.

In the year two thousand seven, on the twenty-ninth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of H&M REINSURANCE S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2015 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, incorporated pursuant a deed of the notary Gérard Lecuit, then residing in Mersch on April 20th, 1988, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 186 of July 9, 1988,

Amended by a deed of the notary Paul Decker, residing in Luxembourg-Eich on May 24th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1033 of October 13, 2005,

filed in the register of commerce at Luxembourg RCS B N ° 27.912,

The meeting is presided by Thierry Hubert, director of company, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Claude Weber, director of company, residing professionally in Luxembourg,

and the meeting elects as scrutineer Michaël Van Baalen, director of company, residing professionally in Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 60,000 shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Change of the name of the Company from H&M REINSURANCE to FI CORPORATE REINSURANCE;
- 2.- Change of the year end from November 30th to December 31st.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to amend the denomination of the company to H & M REINSURANCE into FI CORPORATE REINSURANCE.

As consequence, the meeting decides to amend the first article of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

« **Art. 1.** There exists a company under the name FI CORPORATE REINSURANCE.»

Second resolution

The meeting decides to amend the end of the fiscal year from November 30th, to December 31th.

As consequence the current fiscal year shall finish on the 31st December 2007.

The meeting decides to amend article 23 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

« **Art. 23.** The financial year of the company begins on the first of January and end on the 31st December of each year.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme H&M REINSURANCE S.A. ayant son siège social à L-2015 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 20 avril 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 186 du 9 juillet 1988,

Modifié suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 24 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1033 du 13 octobre 2005.

L'assemblée est présidée par Thierry Hubert, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Claude Weber, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Michaël Van Baalen, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 60.000 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la société de H & M REINSURANCE en FI CORPORATE REINSURANCE;
2. Modification de la fin d'année sociale du 30 novembre au 31 décembre.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de modifier la dénomination sociale de la société de H & M REINSURANCE en FI CORPORATE REINSURANCE.

Par conséquent l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de FI CORPORATE REINSURANCE.»

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier la date de fin d'exercice social du 30 novembre au 31 décembre.

Par conséquent, l'exercice social en cours se terminera exceptionnellement le 31 décembre 2007.

L'article 23 des statuts est donc modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 23.** L'année sociale commence le premier janvier et se finit le trente et un décembre de chaque année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: T. Hubert, C. Weber, M. Van Baalen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, Relation: LAC/2007/38534. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008005176/211/96.

(070177232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

G.S.L. Fiduciaire, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 134.601.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le six décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Luc Schmitt, expert-comptable, né à Luxembourg, le 12 septembre 1977, demeurant à L-7224 Walferdange, 81, rue de l'Eglise, et

2.- Monsieur Guy Schroeder, employé privé, né à Dudelange, le 20 août 1968, demeurant à L-3761 Tétange, 29, rue Thomas Byrne,

lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination da G.S.L. FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'exécution de tous travaux de révision et de toutes expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale, les activités de secrétariat social, de domiciliaire de sociétés, ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession de réviseur d'entreprises, d'expert-comptable, de conseil fiscal, de conseil économique et financier ou à celle de conseil en organisation.

La société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

Elle pourra, en outre, faire toutes les opérations civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1.- Monsieur Luc Schmitt, expert-comptable, demeurant à L-7224 Walferdange, 81, rue de l'Eglise, cinquante et une parts sociales,	51
2.- Monsieur Guy Schroeder, employé privé, demeurant à L- 3761 Tétange, 29, rue Thomas Byrne, quarante-neuf parts sociales,	49
Total: cent parts sociales,	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente septembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente septembre 2008.

Libération de parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à deux.
- 2) Monsieur Luc Schmitt, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- 3) Monsieur Guy Schroeder, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.
- 4) Le gérant technique peut engager la société en toutes circonstances par sa seule signature. Le gérant technique peut conférer des pouvoirs à des tiers.

Jusqu'à concurrence de 1.250,- EUR, la société peut être valablement engagée par la signature individuelle du gérant administratif; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la co-signature du gérant technique est nécessaire.

5) Le siège social est établi à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Schmitt, G. Schroeder, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2007, Relation GRE/2007/5680. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 décembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008005191/231/97.

(070177384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Taurus Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 45.055.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la société en date du 7 décembre 2007

- La nomination de M. Hans Arend Haije, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, au Conseil d'Administration de la société a été acceptée et prendra effet à partir du 7 décembre 2007 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008005127/1115/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07229. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Augustus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Attendo International S.à r.l.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.734.

In the year two thousand and seven, the thirtieth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ATTENDO INTERNATIONAL S.à r.l. (hereafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed enacted on December 8, 2006, published in the Luxembourg Mémorial C n° 185 dated February 15, 2007 and which has been amended by deed enacted on January 23, 2007 and on August 29, 2007.

The meeting is presided by Mr Regis Galiotto, jurist, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora Gibert, jurist, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 15,524 shares, representing 86% per cent of the whole capital of the corporation and more than three quarters of the capital of the corporation, are represented. In accordance with the article sixteen of the articles of association, the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. - Change of the name of the Company into AUGUSTUS INTERNATIONAL S.à r.l.
- 2.- Subsequent amendment of Article 2 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the name of the Company, from ATTENDO INTERNATIONAL S.à r.l. into AUGUSTUS INTERNATIONAL S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article two of the Articles of Incorporation, to read as follows:

« **Art. 2.** The company's name is AUGUSTUS INTERNATIONAL S.à r.l.»

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille sept, le trente novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné, à Luxembourg.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée ATTENDO INTERNATIONAL S.à r.l. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, constituée suivant acte reçu le 8 décembre 2006, publié au Mémorial C n° 185 daté du 15 février 2007 et ayant subi des modifications suivant actes reçus les 23 janvier 2007 et 29 août 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mme Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 15.524 parts sociales, représentant 86% pour cent du capital social et par conséquent plus de trois quart du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'en vertu de l'article seize des statuts coordonnés, l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination de la Société, à changer en AUGUSTUS INTERNATIONAL S.à r.l.
- 2.- Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de ATTENDO INTERNATIONAL S.à r.l. en AUGUSTUS INTERNATIONAL S.à r.l.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société existe sous la dénomination de AUGUSTUS INTERNATIONAL S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et Passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, Relation: LAC/2007/38992. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008005179/211/83.

(070177217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Hillside International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 134.603.

STATUTS

L'an deux mille sept, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

La société MORAINÉ CORP. ayant son siège social à Ave. Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 526830,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 3 décembre 2007.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HILLSIDE INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 5 décembre 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui

concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
- de déterminer les conditions de souscription et de libération;
- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 28 mai à 9.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête. Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signe: M. Koeune, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2007. Relation GRE/2007/5661. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 décembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008005188/231/150.

(070177391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

eOffice Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 90.728.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 6 décembre 2007

1. La cooptation de Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

2. Monsieur Pierpaolo Mucelli a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour eOFFICE INVEST S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008005297/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05932. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Omnium Africain d'Investissements (O.A.I.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 20.721.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2007 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano Dal Zotto, Guy Schosseler et Nico Becker, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie Thunus dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

Pour extrait conforme

OMNIUM AFRICAÏN D'INVESTISSEMENTS (O.A.I.), Société Anonyme Holding

Signature

Référence de publication: 2008005264/546/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL07021. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Web Brands S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 368.925,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 113.557.

—
In the year two thousand seven, on the twentieth November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Andrea Piccioni, with address at Av. San Juan Bosco, Urb. Altamira, Municipio Chacao del Estado Mirano, apparemto 3 A, Caracas, Venezuela;

Silvio Pagliani, with address at Via Simonazzi M.10/1, 42020 Albinea Reggio Emilia, Italy;

WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX L.P., with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

WEB BRANDS GP S.à r.l., with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

here represented by Mrs Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxies, which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are the shareholders of WEB BRANDS SCA, a société en commandite par actions (the «Company»), having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under section B number 113557 incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on the 22 December 2005, under the denomination of INTERNET BRANDS SCA, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on 7 April 2006, number 711, page 34109. The denomination of the Company has been changed into WEB BRANDS SCA pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on the 21 July 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on the 26 October 2006, number 2009, page 96428.

The appearing parties representing the entire share capital resolve upon the following agenda:

Agenda:

1. Decision to be taken about the dissolution of the company;
 2. Appointment of a liquidator and determination of his/its powers;
- And have taken the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the shareholders decide to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the shareholders decide to appoint as liquidator AIM SERVICES S.à r.l. with registered office L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers it determines and for the period it will fix.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that this deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Andrea Piccioni, demeurant à Av. San Juan Bosco, Urb. Altamira, Municipio Chacao del Estado Mirano, apparemto 3 A, Caracas, Venezuela;

Silvio Pagliani, demeurant à Via Simonazzi M.10/1, 42020 Albinea Reggio Emilia, Italie;

WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX L.P., avec siege social à Corporation Trust center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

WEB BRANDS GP S.à r.l., avec siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

ici représentés par Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, après d'être signées par le mandataire du comparant et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont les associés de WEB BRANDS SCA, une société en commandite par actions (la «Société»), ayant son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro B 113.557, constituée suivant acte reçu par le notaire instru-

mentant, alors de résidence à Mersch, en date du 22 décembre 2005, sous la dénomination INTERNET BRANDS SCA, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 avril 2006, numéro 711, page 34109. La dénomination de la Société a été modifiée en WEB BRANDS SCA, suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 21 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C le 26 octobre 2006, numéro 2009, page 96428.

Les comparants représentant l'intégralité du capital social, délibère sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;

Les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique de nommer liquidateur AIM SERVICES S.à r.l., ayant son siège social 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, cet acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Brauer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, Relation: LAC/2007/38409. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008005215/242/109.

(070177163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

JuicInvest (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.600.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the tenth of December.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary public residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

JuicInvest INVESTMENTS LIMITED, with registered office at The Offices of PAGET-BROWN TRUST COMPANY LTD., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, registered with the Trade and Companies Register of Cayman Islands under number PB-200742,

duly represented by Mr Alain Thill, private employee, professionally residing at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name JuicInvest (LUX) HOLDING COMPANY S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder (s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A Manager and one B Manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of Shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual Accounts - Allocation of Profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, JuicInvest INVESTMENTS LIMITED, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand five hundred euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

A Manager:

- Mr Olivier Dorier, Company Director, born in Saint-Remy (France) on 25 September 1968, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

B Managers:

- Mr Henry A. Thompson, lawyer, born in Egypt on 16 November 1961, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Mohammed Chowdhury, banker, born in Sylhet (Bangladesh) on 8 December 1967, residing in Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Mrs Montse Suarez, banker, born in Barcelona (Spain) on 12 February 1979, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

JuicInvest INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à The Offices of PAGET-BROWN TRUST COMPANY LTD., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro PB-200742,

valablement représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1. ^{er} Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination JuicInvest (LUX) HOLDING COMPANY S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, JuicelInvest INVESTMENTS LIMITED, prénommé et représenté comme dit ci-dessus, déclare souscrire cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant A:

- M. Olivier Dorier, directeur de sociétés, né à Saint-Remy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Gérants B:

- M. Henry A. Thompson, avocat, né en Egypte le 16 novembre 1961, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2ⁿ Floor, Londres SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- M. Mohammed Chowdhury, banquier, né à Sylhet (Bangladesh) le 8 décembre 1967, demeurant à Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Mme Montse Suarez, banquier, née à Barcelone (Espagne) le 12 février 1979, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, Londres SW1W 8ER, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2007, Relation GRE/2007/5722. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 décembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008005193/231/401.

(070177379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

T.C.S. (Traxx Computer Systems), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9280 Diekirch, 9, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 103.989.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008005299/800519/12.

Enregistré à Diekirch, le 31 décembre 2007, réf. DSO-CL00498. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070177279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Consortium Financier Africain, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 22.102.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 18 juin 2007 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano Dal Zotto, Guy Schosseler et Nico Becker, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie Thunus, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

Pour extrait conforme

CONSORTIUM FINANCIER AFRICAINE, Société Anonyme Holding

Signature

Référence de publication: 2008005267/546/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL07032. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Deborah, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.748.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 18 juin 2007 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano Dal Zotto, Guy Schosseler et Nico Becker, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie Thunus, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

Pour extrait conforme
DEBORAH, Société Anonyme Holding
Signature

Référence de publication: 2008005268/546/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL07034. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Daniska, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 42.679.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 18 juin 2007 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano Dal Zotto, Guy Schosseler et Nico Becker, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie Thunus, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

Pour extrait conforme
DANISKA, Société Anonyme Holding
Signature

Référence de publication: 2008005265/546/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL07022. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Immobilière Actuel Investissements SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 81.072.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Dominique Blanchard, producteur cinématographique, demeurant à F-92400 Courbevoie, 3, passage de Seine, ici représentée par Madame Marie-Hélène Girousse, administrateur de sociétés, demeurant à B-4130 Tilff, 22, rue des Ecoreuils, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Paris, le 26 novembre 2007,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lequel comparant représenté comme il vient d'être dit a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de IMMOBILIERE ACTUEL INVESTISSEMENTS S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Capellen, en date du 27 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'année 2001 page 24323, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, No 1053, en date du 10 juillet 2002.

II. Que le capital social intégralement souscrit et libéré est fixé à un million deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250.000,- flux) représenté par mille deux cent cinquante actions (1.250), de mille francs luxembourgeois (1.000,- flux) chacune.

III. Qu'il est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la société.

IV. Qu'en tant que seul actionnaire, il déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

V. Qu'il connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

VI. Qu'actionnaire unique, il se considère comme le liquidateur, déclarant avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et déclarant répondre personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VII. Qu'il donne décharge expresse aux administrateurs, administrateur-délégué et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII. Qu'il remet au notaire le livre des actionnaires de la société en sa possession pour annulation.

IX. Que partant la liquidation de la société est achevée.

X. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'ancien siège social de la société, à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait est passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-H. Girousse, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2007, Relation: EAC/2007/15033. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2008005211/203/49.

(070177364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Capital Trust S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.517.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of October.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CAPITAL TRUST S.A., a société anonyme having its registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey (R.C.S. Luxembourg B 22.517), incorporated by deed of Maître Camille Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, on 30th January 1985, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 70 of 7th March 1985, 1991, the articles of incorporation of which were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch on 7th February 1997, published in the Mémorial number 129 of 17th March 1997.

The meeting is presided over by Mrs. Cynthia Schwickerath, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs. Antzorn, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Céline Bonvalet, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the three hundred and twenty-five thousand eight hundred (325,800) shares are duly present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda:

1.- Introduction of a new authorised capital of one hundred million U.S. dollars (100,000,000.- USD) consisting of one million (1,000,000) shares with a par value of one hundred U.S. dollars (100.- USD) each and subsequent modification of article 6 paragraph 3 of the articles of incorporation.

2.- Amendment of article 19 paragraph 1 of the company's articles of incorporation to read as follows: «The board of directors shall elect a president from among its members for a period which may be as long as his term of office as member of the board. The board may elect a vice-president from among its members for the same period.»

3. Amendment of article 28 (3) of the company's articles of incorporation to read as follows: «The annual general meeting shall be held in the city of Luxembourg, at the place indicated in the notices of meeting on the 25th June of each year at 3.00 p.m. If that day should be a public holiday the meeting shall be held on the next following working day. The annual general meeting may be held elsewhere on the Continent of Europe, the United States of America or in the Middle East, if in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.»

4. Amendment of article 30 paragraph 1 of the company's articles of incorporation to read as follows: «The board of directors and auditors shall be entitled to convene the general meeting. They shall be under a duty to convene it so that it will be held within a period of one month where the shareholders, representing one tenth of the company capital, require them to do so by written request indicating the agenda.»

5. Miscellaneous.

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting, upon presentation of the justifying report of the Board of Directors, pursuant to article 32-3 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, decides to introduce a new authorised capital of one hundred million U.S. dollars (USD 100,000,000.-) consisting of one million (1,000,000) shares with a par value of one hundred U.S. dollars (USD 100.-) each and to authorise the board of directors to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorised capital during a period expiring five years after the date of publication of the present deed.

The meeting decides to amend the third paragraph of article 6 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The authorised capital shall be one hundred million U.S. dollars (USD 100,000.-) consisting of one million (1,000,000) shares with a par value of one hundred U.S. dollars (USD 100.-) each.»

The board of directors is authorised during a period expiring five years after the date of publication of the extraordinary general meeting of October 18, 2007 to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for, sold and issued against payment in cash, contribution in kind by observing the then applicable legal requirements and by integration of all free reserves and retained profits that can be integrated into the corporate capital by law with or without issued premium as the board of directors may from time to time determine. The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Corporation or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital.

Each time the board of directors shall increase the capital as so authorised, this article 6 of the articles incorporation shall be amended, so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take all necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with the law.

The authorised and subscribed capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.»

The report, after having been signed *ne varietur* by all the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article 19 of the company's articles of incorporation so as to read as follows:

«The board of directors shall elect a president from among its members for a period which may be as long as his term of office as member of the board. The board may elect a vice-president from among its members for the same period.»

Third resolution

The meeting decide to amend article 28 (3) of the company's articles of incorporation so as to read as follows:

«The annual general meeting shall be held in the city of Luxembourg, at the place indicated in the notices of meeting on the 25th June of each year at 3.00 p.m. If that day should be a public holiday the meeting shall be held on the next following working day. The annual general meeting may be held elsewhere on the Continent of Europe, the United States of America or in the Middle East, if in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.»

Fourth resolution

The meeting decides to amend article 30 paragraph 1 of the company's articles of incorporation so as to read as follows:

«The board of directors and auditors shall be entitled to convene the general meeting. They shall be under a duty to convene it so that it will be held within a period of one month where the shareholders, representing one tenth of the company capital, require them to do so by written request indicating the agenda.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAPITAL TRUST S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey (R.C.S. Luxembourg B 22.517), constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 janvier 1985, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 70 du 7 mars 1985, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 7 février 1997, publié au Mémorial numéro 129 du 17 mars 1997.

L'assemblée est présidée par Madame Cynthia Schwickerath, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Antzorn, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Céline Bonvalet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les trois cent vingt-cinq mille huit cents (325.800) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Introduction d'un nouveau capital autorisé de cent millions de dollars US (USD 100.000.000,-), représenté par un million (1.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune et modification subséquente du troisième alinéa de l'article 6 des statuts de la société

2. Modification du premier alinéa de l'article 19 des statuts de la société comme suit: Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président pour une durée pouvant atteindre celle de leur mandat d'administrateur. Le conseil peut également élire parmi ses membres un vice-président pour la même période.»

3. Modification de l'article 28 (3) des statuts de la société comme suit: «L'assemblée générale ordinaire annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le 25 juin de chaque année à 15.00 heures, à moins que des circonstances exceptionnelles appréciées à la discrétion absolue du conseil d'administration demandant que soit pris en considération le délai de préavis minimum prévu par la loi. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant. Elle pourra être tenue sur le continent de l'Europe, aux Etats-Unis ou au Moyen-Orient.»

4. Modification du premier alinéa de l'article 30 des statuts de la société comme suit: «Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois lorsque les actionnaires, représentant le dixième du capital social, les en requerront par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.»

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, sur vu d'un rapport de conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de cent millions dollars U.S. (USD

100.000.000,-) qui sera représenté par un million (1.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de cent dollars U.S. (USD 100,-) chacune et autorise le conseil d'administration durant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte d'augmenter de temps en temps le capital souscrit dans les limites du capital autorisé.

L'assemblée décide de modifier le troisième alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Le capital autorisé est de cent millions de dollars US (USD 100.000.000,-), représenté par un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cent dollars U.S. (USD 100,-) chacune.

Par ailleurs, le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la date de publication de l'assemblée générale extraordinaire du 18 octobre 2007, d'augmenter de temps en temps le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital, des actions peuvent être vendues et émises contre paiement en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables et par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfiques reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi, avec ou sans primes d'émission, comme le conseil d'administration l'aura déterminé.

Le conseil d'administration peut donner pouvoir à un membre du conseil d'administration ou à un employé de la société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration augmentera le capital tel que précisé ci-dessus, cet article 6 des statuts sera modifié de manière à tenir compte de cette augmentation et le conseil d'administration prendra toute mesure nécessaire en vue d'obtenir l'exécution et la publication de cette modification, conformément à la loi.

Le capital autorisé et souscrit de la société peut être augmenté ou diminué par une décision prise en assemblée générale aux conditions et majorités requises pour les modifications statutaires.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 19 des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président pour une durée pouvant atteindre celle de leur mandat d'administrateur. Le conseil peut également élire parmi ses membres un vice-président pour la même période.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 28 (3) des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le 25 juin de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra être tenue sur le continent de l'Europe, aux Etats-Unis ou au Moyen-Orient si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 30 des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois lorsque les actionnaires, représentant le dixième du capital social, les en requerront par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Schwickerath, C. Antzorn, C. Bonvalet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007. Relation: LAC/2007/33138. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008005206/242/201.

(070177216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Courage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 21, Marbuergerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 116.551.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 novembre 2007

Il a été décidé à l'unanimité des voix:

1) d'accepter, avec effet immédiat, la démission de la société anonyme REIFF MASUTT S.A., avec siège social à L-9764 Marnach, Marbuergerstrooss 21, de son mandat d'administrateur.

2) de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Joseph Meyer, commerçant, demeurant à B-4782 Schönberg, zum Burren 19, comme nouveau administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 17 décembre 2007.

Pour COURAGE S.A., Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008005102/667/20.

Enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2007, réf. DSO-CL00274. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070177157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Axor Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 71.506.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2007 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano Dal Zotto, Nico Becker et Guy Schosseler, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie Thunus, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

Pour extrait conforme

AXOR HOLDING

Signature

Référence de publication: 2008005263/546/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL07018. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Viooltje Investerings, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 31.153.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 18 juin 2007 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Madame Nathalie Thunus et de Messieurs Luciano Dal Zotto et Guy Schosseler, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Nico Becker, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

Pour extrait conforme
VIOOLTJE INVESTERING, Société Anonyme Holding
Signature

Référence de publication: 2008005266/546/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL07024. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Cynthia, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 58.839.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 18 juin 2007 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Madame Nathalie Thunus et de Messieurs Luciano Dal Zotto et Guy Schosseler, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Nico Becker, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

Pour extrait conforme
CYNTHIA
Signature

Référence de publication: 2008005262/546/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL07017. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Mayora, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 83.262.

—
Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 25 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 92 du 17 janvier 2002. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 7 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 416 du 16 avril 2003.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

MAYORA, Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2008005238/546/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL07011. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Marabounta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 133.851.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 4 décembre 2007 que, suite à la démission de l'administrateur Monsieur Riccardo Tattoni, Monsieur Gabriel Mortara, homme d'affaires, avec adresse professionnelle à CH-1200 Genève, Quai du Seujet, 14, a été coopté en fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Tattoni, démissionnaire.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Pour extrait conforme
Pour le conseil d'administration
Signature

Référence de publication: 2008005280/535/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06780. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Boventi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 71.688.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 décembre 2007 que le mandat d'Administrateur de Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle au 12, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de deux ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Pour extrait conforme
Pour le conseil d'administration
Signature

Référence de publication: 2008005279/535/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06775. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Belma S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 12.274.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 26 novembre 2007

1. Monsieur Daan den Boer a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Madame Monique Juncker, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
3. Monsieur Hans De Graaf, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour BELMA S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008005292/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05912. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Endwistle Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 134.602.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

La société MORAINÉ CORP. ayant son siège social à Ave. Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 3 décembre 2007.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ENDWISTLE INVESTMENT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 5 décembre 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 21 mai à 9.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête. Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2007. Relation GRE/2007/5662. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 décembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008005189/231/150.

(070177386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

SGAM AI Equisys Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.184.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 12 novembre 2007

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle les mandats d'Administrateurs, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en novembre 2008, de Messieurs Philippe Brosse, Arié Assayag, Franck Vivier et Didier Launay.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008005269/3451/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06956. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Morinda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.537.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 décembre 2007 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été:

a) renommés administrateurs

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

b) nommé nouvel administrateur

- Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, en remplacement de Madame Daniele Martin

c) renommé commissaire aux Comptes

- Monsieur Lou HUBY, directeur honoraire de la CE. e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

pour une période de cinq années expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008005281/535/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06784. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Association Luxembourgeoise d'aide aux Enfants Cardiaques, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6982 Oberanven, 17, Wakelter.

R.C.S. Luxembourg F 1.608.

—
STATUTS

Le 15 avril de l'an deux mille deux, entre les soussignés:

Mme Maryse Lehnen, monitrice, domiciliée 15, rue Lanckheck, L-7542 Mersch;

M. Michel Colin, employé privé, domicilié 6, rue Joseph Massarette, L-2137 Luxembourg;

Mme Malgorzata Weglerska-Pawlowska, employée privé, domiciliée 17, Wakelter, L-6982 Oberanven;

M. Martin Ysebaert, indépendant, domicilié 4B, rue Schenk, L-5495 Wintrange;

Mme Annick Wiltgen, sans profession, domiciliée 23, rue Helpert, L-7418 Buschdorf;

tous de nationalité luxembourgeoise sauf Mme Pawlowska qui est de nationalité polonaise et M. Ysebaert qui est de nationalité néerlandaise et M. Colin qui est de nationalité belge et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il est constitué une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

I. Dénomination et siège

Art. 1^{er}. Il est fondé par les soussignés une association de parents, enfants et amis des enfants atteints d'une cardiopathie, association sans but lucratif dénommée: ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE D'AIDE AUX ENFANTS CARDIAQUES ayant son siège à L-6982 Oberanven 17, Wakelter.

Le siège pourra être transféré à toute autre adresse du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'administration.

II. Objet

Art. 2. L'association, neutre du point de vue politique et religieux, a pour objet de soutenir les familles et les enfants atteints d'une cardiopathie.

L'objet est atteint notamment par:

- L'accompagnement et le suivi moral de ces enfants et de leurs familles.

- Le soutien des enfants et de leurs familles lors des questions ou des démarches d'ordre socio-éducatif.

- L'information aux parents et enfants atteints d'une cardiopathie.
- La promotion et l'entretien entre les familles concernées d'un esprit d'amitié et d'entraide.
- Le soutien à la recherche scientifique en relation avec les cardiopathies infantiles.

III. Membres

Art. 3. (1) En dehors des membres fondateurs, toute personne physique qui consent aux présents statuts qui, soit:

- est atteinte depuis l'enfance d'une cardiopathie,
- est parente d'un enfant atteint d'une cardiopathie,
- mène professionnellement ou bénévolement une activité dans l'intérêt des enfants atteints d'une cardiopathie, peut être admise comme membre effectif de l'association.

Le nombre des associés ne peut être inférieur à cinq.

L'admission de nouveaux membres effectifs se fait par décision du Conseil d'Administration, sur demande d'adhésion écrite.

(2) Par ailleurs, toute personne physique ou morale qui consent aux présents statuts peut être admise comme membre sympathisant de l'association par le versement d'un don d'un montant de 5,- euros au moins.

L'admission de nouveaux membres sympathisants se fait par décision du Conseil d'Administration, sur demande d'adhésion écrite.

Art. 4. Les membres effectifs payeront une cotisation annuelle à fixer par l'Assemblée Générale. Le montant de cette cotisation ne pourra être supérieur à 100,- euros.

Art. 5. Tout membre peut se retirer de l'association par simple lettre adressée au président du Conseil d'Administration.

Art. 6. Tout membre qui n'aura pas payé sa cotisation annuelle dans le courant du premier trimestre de l'exercice pourra être considéré de plein droit comme démissionnaire.

Art. 7. Conformément à l'art. 12 de la loi du 21 avril 1928, pourra être exclu le membre qui refuse de se conformer aux statuts, au règlement d'ordre intérieur ou aux décisions du Conseil d'Administration statuant dans les limites de ses pouvoirs légaux et le membre qui contrevient aux intérêts de l'association.

Art. 8. Le Conseil d'Administration peut conférer le titre de membre d'honneur à des personnes physiques qui soutiennent l'association.

IV. Assemblée générale

Art. 9. Sur convocation du Conseil d'Administration, l'assemblée générale se réunit au moins une fois par an au cours du premier trimestre de l'exercice social, au siège de l'association, à moins que le Conseil d'Administration n'ait fixé un autre lieu de réunion.

Le Conseil d'Administration pourra convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il jugera utile et nécessaire.

A la suite d'une demande écrite d'un quart des membres effectifs, le Conseil d'Administration doit convoquer, dans un délai d'un mois, une assemblée générale extraordinaire, en portant à l'ordre du jour le motif de la demande.

Art. 10. Le Conseil d'Administration convoque tous les membres effectifs à l'Assemblée Générale, par simple lettre ou par imprimé, en observant un préavis d'au moins quinze jours.

Cette convocation contient une proposition d'ordre du jour.

Art. 11. Tout membre effectif peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre membre effectif en lui donnant une procuration écrite. Chaque membre ne peut représenter qu'un seul autre membre effectif.

Art. 12. A l'Assemblée Générale, seuls les membres effectifs ont le droit de vote. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, sauf aux cas où il en est autrement décidé par la loi ou les présents statuts.

Art. 13. Les attributions obligatoires de l'Assemblée Générale comportent:

- a) La modification des statuts suivant les dispositions prévues par les articles 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928 modifiée sur les associations et fondations sans but lucratif.
- b) La nomination et la révocation des administrateurs.
- c) L'approbation du rapport de gestion et du compte de l'exercice écoulé ainsi que du budget de l'exercice suivant.
- d) La désignation de deux commissaires aux comptes.
- e) La dissolution de l'association conformément aux règles établies par la loi.
- f) L'exercice de tous les autres pouvoirs dérivant de la loi et des statuts.

Art. 14. L'Assemblée Générale est présidée par le président du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration fait fonction de bureau de l'Assemblée Générale. Les résolutions sont consignées dans un registre spécial et sont signées par le président et le secrétaire. Ce registre peut être consulté par tous les membres effectifs, au siège de l'association.

V. Le Conseil d'Administration

Art. 15. L'Assemblée Générale fixe le nombre des administrateurs. Ils sont élus parmi les membres effectifs par l'Assemblée Générale pour une durée de deux ans. Toutefois, le mandat des premiers administrateurs expirera à l'Assemblée Générale ordinaire qui se réunira au cours du premier trimestre de l'année deux mille trois.

Art. 16. En cas de vacance d'un mandat, il est pourvu à une nouvelle désignation lors de l'Assemblée Générale suivante. Tout administrateur appelé à remplacer un autre membre achève le mandat du premier.

Art. 17. Le conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. En cas de vacance du poste du président, le vice-président achève le mandat du premier.

Art. 18. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou du vice-président ou de la moitié de ses membres. La convocation se fait par simple lettre au moins sept jours à l'avance. En cas d'urgence il pourra être fait abstraction de cette formalité. Dans ce cas, la convocation peut se faire par tout moyen. Elle doit cependant, sous peine de nullité, être faite à tous les membres du conseil d'administration.

Art. 19. Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si la moitié de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas d'égalité des voix, celle de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 20. Il est tenu procès-verbal des séances. Le procès-verbal, approuvé lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration, est signé par le président et le secrétaire. Tous les administrateurs reçoivent copie de ce procès-verbal. En cas de contestation du procès-verbal par un administrateur, celui-ci pourra, dans un délai de 2 mois, faire ses observations écrites qui doivent être annexées au procès-verbal contesté et communiquées aux autres administrateurs. Si la séance a été tenue sous le signe de l'urgence, le procès-verbal doit mentionner les modalités des convocations faites aux administrateurs.

Art. 21. Le trésorier assure la gestion financière de l'association; il rend régulièrement compte au Conseil d'Administration de la situation financière et présente à l'Assemblée Générale un rapport financier annuel. Chaque dépense doit être documentée par une facture ou autre pièce justificative. Les comptes et la caisse sont contrôlés une fois par an par deux réviseurs des comptes à désigner par l'Assemblée Générale.

Art. 22. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'Assemblée Générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 23. Les signatures conjointes de deux membres du Conseil d'Administration, dont une doit être celle du président ou du vice-président, engagent valablement l'association envers des tiers.

Art. 24. Le Conseil d'Administration peut, sous sa responsabilité, déléguer la gestion courante des affaires de l'association à un comité exécutif composé d'un groupe d'administrateurs parmi lesquels figurent d'office les mandataires désignés à l'article 17 des présents statuts.

Art. 25. Un règlement d'ordre intérieur, qui est à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale, peut être élaboré par le Conseil d'Administration.

VI. Fonds social

Art. 26. Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations des membres effectifs et des membres d'honneur;
- b) des subsides, des dons, des legs;
- c) des emprunts;
- d) des intérêts;
- e) d'autres revenus généralement quelconques.

Art. 27. L'exercice social correspond à l'année civile. Par dérogation à cette règle la première année commence le jour de la signature des présents statuts et finira le 31 décembre 2002.

VII. Dissolution

Art. 28. En cas de dissolution de l'association, le Conseil d'Administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent favorable sera versé à une institution ou une organisation qui poursuit le même objet.

VIII. Dispositions finales

Art. 29. Sont applicables, pour le surplus et pour le cas non prévus par les présents statuts, les dispositions de la loi du 21 avril 1928 modifiée concernant les associations et fondations sans but lucratif.

Référence de publication: 2008005374/8476/136.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07532. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Gisela, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 85.774.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008005366/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05583. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

SCCL, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 117.211.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008005360/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04723. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Park Ridge Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.253.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 12 novembre 2007

1. Monsieur Gérard Matheis a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Gérard Birchen, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PARK RIDGE INVESTMENTS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008005298/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05929. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Lipniza Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 107.043.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 mars 2005, acte publié au Mémorial C n^o 758 du 29 juillet 2005, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 juillet 2005, acte publié au Mémorial C n^o 1 du 2 janvier 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIPNIZA INVESTMENTS S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008005352/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06624. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Molybon-Safeman Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.028.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 30 novembre 2007

1. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
4. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
5. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
6. La société à responsabilité limitée KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n^o 114,190, avec siège à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
7. Monsieur Axel Jörg Kaufmann, né à Francfort (Allemagne), le 5 octobre 1944 ayant son domicile à S-23635 Höllviken (Suède), 28, Ringvägen a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour MOLYBON-SAFEMAN HOLDING S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008005294/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05914. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Helfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 42.231.

Le bilan au 31 décembre 2006, dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

HELFIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2008005367/1022/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06821. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Gestex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.439.

Le bilan au 31 décembre 2006, dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

GESTEX S.A.

Signature

Référence de publication: 2008005368/1022/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06825. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Borely Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 100.653.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008005364/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06849. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Lux-Info-Systems société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 1, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 25.965.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 15 mai 1987, acte publié au Mémorial C n^o 248 du 10 septembre 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 octobre 1988, acte publié au Mémorial C n^o 343 du 31 décembre 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 janvier 1990, acte publié au Mémorial C n^o 292 du 23 août 1990.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Pour LIS S.A.R.L., LUX-INFO-SYSTEMS

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008005372/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06129. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070177174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2007.
